

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 6 août 2010 modifiant l'arrêté du 2 octobre 2009 portant nomination à la Commission nationale de l'internat et du postinternat

NOR : SASH1030472A

La ministre de la santé et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires de médecine générale ;

Vu le décret n° 2009-272 du 9 mars 2009 relatif à la Commission nationale de l'internat et du postinternat ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2009 portant nomination à la Commission nationale de l'internat et du postinternat,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 octobre susvisé est modifié comme suit :

I. Au 3°, les mots : « M. le professeur Alain Branchereau » sont remplacés par les mots : « M. le professeur Jean-Noël Argenson » ;

II. Au 6°, les mots : « régionaux des affaires sanitaires et sociales, sur proposition de son président : M. Pierre Alegoet » sont remplacés par les mots : « généraux des agences régionales de santé : M. Xavier Chastel » ;

III. Au 14°, les mots : « Batién Ballouet » sont remplacés par les mots : « Stéphane Munck » ;

IV. Au 15°, les mots : « Chloé Loyez » sont remplacés par les mots : « Ingrid Bastide ».

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins et le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 6 août 2010.

Pour la ministre de la santé
et des sports et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'offre de soins :
Le chef de service,
F. FAUCON

Pour le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation :
*Le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,*
P. HETZEL